

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 18 juillet 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-44

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

CESSION DE TROIS
PARCELLES EN NATURE
DE DOMAINE PUBLIC DE
VOIRIE A LA
METROPOLE DE LYON

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

Afin de favoriser l'aménagement rapide des abords d'immeubles collectifs à construire, la Ville s'est rendue propriétaire de deux terrains qui constituent aujourd'hui du domaine public de voirie.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section AP n° 0250 – angle 18 avenue Louis Dufour / 22 chemin de Crépieux, pour une contenance de 335 m²,

- Section AH n° 0258 – 323 chemin des Bruyères, pour une contenance de 273 m².

Par ailleurs, après division du terrain 19 rue André Lassagne, la Ville doit céder également à la Métropole le terrain en nature de domaine public de voirie cadastré section AL n° 0252, d'une contenance de 166 m² (division de l'ex parcelle AL n° 130).

La commune et la Métropole de Lyon se sont accordées sur le principe d'une cession gratuite des trois parcelles. Pour mémoire, la Ville avait acquis ces biens dans la même condition. Par avis en date du 8 juin 2017, France Domaine propose de retenir la valeur de 1 € symbolique, s'agissant d'un transfert de charges entre collectivités publiques.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment à l'article L.3112-1, «*Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article 1 [dont les collectivités territoriales] qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public*».

Les frais relatifs à l'acquisition seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

le principe de la cession gratuite des parcelles cadastrées section AP n° 0250 – AH n° 0258 – AL n° 0252, dont la Ville est propriétaire, à la Métropole de Lyon,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession,

- DÉSIGNE

pour l'établissement des actes précités, Maître Claire MOREL-VULLIEZ, notaire à Lyon 6^{ème}.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 juillet 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET